

Madame, Monsieur,

Vous allez compléter les différentes fiches de ce dossier afin d'inscrire (ou ré-inscrire) votre enfant au lycée pour l'année scolaire 2023-2024).

MODALITES D'ENVOI DU DOSSIER :

1/ Le dossier est à télécharger, compléter (PDF remplissable en ligne) et à retourner à l'établissement par mail à : viescolaire@formagri-65-vic.fr ou courrier postal avant le 11 juillet 2023

- LA FICHE D'IDENTITE (2 pages) : écrire lisiblement notamment les chiffres et e-mails.
- + LA FICHE « OPTIONS FACULTATIVES » pour les lycéens
- Pour les lycéens et 3èmes : LA FICHE D'AUTORISATIONS VIE SCOLAIRE (selon le régime choisi : interne ou DP/externe)
- LA FICHE SANTE
- LA FICHE D'URGENCE
- LA FICHE ALESAV (association des élèves) + chèque à envoyer ou déposer à la rentrée
- LA FICHE D'INSCRIPTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE (AS)
- LE DOSSIER DE BOURSES SI DEMANDE pour nouveaux élèves entrant au lycée
- LA DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES FRAIS DE PENSIONS
- et L'AUTORISATION DE PRELEVEMENT avec RIB + mandat SEPA

2 / Les pièces suivantes seront à déposer à la vie scolaire **le jour de la rentrée scolaire si non renvoyé avec le dossier**

- ✓ Attestation d'assurance : valable pour l'année scolaire complète
- ✓ 4 photos d'identité
- ✓ Pour les nouveaux élèves :
 - Photocopie carte d'identité (recto/verso)
 - photocopie du livret de famille (pages de l'élève concerné et des parents)
- ✓ Classes de 1 STAV, Terminales et BTS 2 : attestation de recensement (ou JDC) pour les élèves de plus de 16 ans : obligatoire pour l'inscription à l'examen
- ✓ Cotisation ALESAV : chèque à l'ordre de l'association socioculturelle du LEGTA Jean Monnet **18 euros**

DOSSIER MEDICAL à mettre sous enveloppe à l'attention de l'infirmière (ou renvoyer par mail)

- ✓ photocopies des vaccinations pour les nouveaux élèves
toute information jugée confidentielle pourra être adressée, sous pli cacheté, à « l'infirmière du lycée » si la famille le souhaite

POUR LES BTS Titulaires du permis de conduire et possédant un véhicule :

Photocopie permis de conduire / Photocopie carte grise / Photocopie carte verte (assurance)

3 / **TRANSPORTS SCOLAIRES** : Les élèves doivent obligatoirement s'inscrire sur lio-occitanie.fr **du 12 juin au 31 juillet 2023**. A compter du 1er août, une participation forfaitaire exceptionnelle aux frais de transport scolaire pour inscription tardive de 25€ sera demandée aux familles.

4/ **DEMANDE DE CARTE JEUNE** (obligatoire) : www.cartejeune.laregion.fr à compter du 12 juin 23